

Février 2019

## **Transfert des compétences « eau » et « assainissement » : des avancées insuffisantes, une liberté communale non respectée**

### **Lettre ouverte d'Eric Dubourgoux**

**Fin janvier 2018, Eric Dubourgoux, député-suppléant, adressait une lettre ouverte aux élus du Livradois-Forez pour relayer la pétition lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) demandant le respect de la liberté communale de choisir le maintien ou le transfert des compétences « eau » et « assainissement » :**

*« Je suis inquiet des conséquences du transfert obligatoire de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement aux communautés de communes le 1er janvier 2020. Maire et Vice-président en charge de l'eau à la communauté de communes Ambert-Livradois-Forez, je pense qu'il est important que les communes qui le souhaitent puissent continuer à exercer cette compétence. Par ailleurs, suppléant d'André Chassaigne, je mesure l'enjeu du prochain texte de loi que le gouvernement s'apprête à déposer au Parlement au sujet de ce transfert. Je mesure aussi l'importance du travail d'équipe à réaliser pour que les interventions de notre député accompagnent efficacement la mobilisation qui s'organise sur nos territoires ruraux.*

*C'est une loi, votée en 1890, qui a confié aux communes la gestion et la distribution de l'eau potable. Cette compétence fait désormais partie de l'identité et de l'histoire de nos communes. A la libération, avec la multiplication des syndicats intercommunaux, les communes ont été confortées dans leur rôle d'autorités organisatrices des services d'eau potable. Cette gestion de proximité est le fruit de l'engagement bénévole des élus municipaux depuis plusieurs décennies. Elle a permis de développer et d'entretenir les réseaux, en harmonie avec les bassins versants, tout en limitant le prix de l'eau pour les usagers.*

*La gestion municipale a permis d'éviter les déboires qu'ont connus certaines communes qui avaient délégué la gestion de l'eau potable à des*

*grands groupes. [...] Pour éviter ces dérives, au nom de l'exécutif de la communauté de communes Ambert-Livradois-Forez, j'ai défendu une motion pour que les communes qui le souhaitent conservent la gestion de l'eau potable. Cette motion a été adoptée à l'unanimité à l'occasion du conseil communautaire le 26 octobre 2017. [...]*

*Dès 2015, André Chassaigne a voté contre le transfert obligatoire de cette compétence aux communautés de communes. [...] Sur ce dossier sensible je fais quotidiennement le lien entre son travail de député et les attentes exprimées par les élus locaux.*

*Certes, comme la quasi-totalité des élus du territoire, je regrette que la proposition de loi, adoptée à l'unanimité par le Sénat en février 2017, dont le but était de maintenir le caractère optionnel du transfert aux intercommunalités, ait été rejetée par les députés de la majorité gouvernementale. Pour autant, les élus locaux ne désarment pas. Ils restent unis et refusent de voir nos communes dépouillées de cette compétence historique. Aux côtés d'autres députés, André Chassaigne a accompagné ce mouvement de résistance. [...]*

*Face à la fronde des élus, le Premier Ministre et le Président de la République ont tenu des propos un peu plus rassurants à l'occasion du 100ème Congrès des Maires de France. Ces déclarations sont le fruit de la mobilisation des élus. Je suis donc convaincu qu'il est possible d'obtenir du gouvernement qu'il revienne sur le caractère obligatoire de ce transfert. C'est une bataille qui peut être gagnée. [...]*

*La preuve en est que Mme Jacqueline Gourault, Secrétaire d'Etat, a elle-même annoncé [...] un dispositif qui permettrait de ne pas opter pour le transfert aux intercommunalités si 25 % des communes de l'intercommunalité, représentant au moins 20 % de la population, s'y opposent. [...]* »

## **Examen de la proposition de loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences aux communautés de communes et communautés d'agglomération**

*Extraits de l'intervention générale prononcée le 5 juillet 2018 lors de la nouvelle lecture du texte.*

**M. André Chassaigne.** « [...] Comme sur tant d'autres sujets, **le passage en force du Gouvernement et de la majorité est devenu une marque de fabrique.** Peu importe la valeur des arguments, peu importe les difficultés soulevées : il faut casser les solidarités et les coopérations, au plan national comme au niveau local. [...]

Encore le mur de l'intransigeance... Cette fois, **pour s'opposer à une demande pourtant simple et légitime : laisser aux communes la liberté de décider ou non de ce transfert des compétences eau et assainissement.** [...]

Permettez-moi tout de même, madame la ministre, de revenir sur deux arguments que vous avancez et qui me paraissent fallacieux.

**Premier argument** : celui de l'état de nos réseaux, avec la nécessité d'investir pour les améliorer et la capacité supposée de mutualiser ces investissements par le passage à la case « intercommunalité ». Je vous le demande très directement : **en quoi les moyens dévolus à l'eau et à l'assainissement seront-ils supérieurs alors même que les moyens de nos communes comme de nos intercommunalités sont progressivement asséchés par les choix budgétaires de la majorité.** [...] Quelle hypocrisie quand, dans le même temps, vous prélevez sans vergogne les moyens des agences de l'eau destinés aux collectivités pour renflouer le budget de l'État et multiplier les cadeaux fiscaux aux plus riches !

**Second argument** : le mythe de l'échelon pertinent que serait l'établissement public de coopération intercommunale. **Cet argument est totalement démonté dans les faits, sur le terrain.** Il y a des situations très diverses, avec des coopérations intercommunales très différentes les unes des autres, mais construites patiemment par l'intelligence de milliers d'élus locaux.

Soudainement, une intelligence supérieure, serait donc apparue pour démontrer que des réseaux non interconnectés et situés sur des bassins-versants différents seraient mieux gérés à une échelle qui ne correspond pas aux réalités du terrain. Les élus municipaux n'ont pas attendu pour

coopérer en matière d'eau et d'assainissement, en fonction des caractéristiques du territoire et de la ressource en eau disponible, afin de répondre au mieux aux besoins. [...]

Nous espérons cependant un dernier sursaut de lucidité de votre part aujourd'hui, avec les amendements de bon sens que nous défendrons.

[...] L'amendement 115 vise, en cohérence avec la possibilité de repousser au 1er janvier 2026 le transfert de compétences à l'EPCI, à **permettre le versement d'indemnités de fonction aux présidents et vice-présidents des syndicats intercommunaux qui seront maintenus.** Au-delà de l'engagement personnel dont ils font preuve pour assumer une responsabilité importante, il paraît en effet inconcevable qu'ils portent une responsabilité juridique sans recevoir d'indemnisation ».

**Observation** : Cet amendement n'ayant pas été adopté, les présidents et vice-présidents des syndicats intercommunaux gérant l'eau et l'assainissement ne seraient plus indemnisés au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

A ma demande, la Ministre s'est cependant engagée à revenir sur ces dispositions courant 2019.

### **Adoption définitive du texte**

*Extraits de l'intervention générale prononcée le 31 juillet 2018.*

**M. André Chassaigne.** « [...] **Le rendez-vous est manqué.** Pourtant, le texte a suscité de nombreuses déclarations, délibérations [...] Chaque fois la démonstration a été faite que le transfert n'était pas une bonne chose. [...]

**Certes, nous avons noté quelques avancées :**

- La minorité de blocage constituée d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale de la communauté.

- La sécabilité des compétences eau et assainissement pour les communautés de commune, avec la possibilité de séparer l'assainissement des eaux pluviales.

- Le maintien des syndicats intercommunaux jusqu'en 2026 si leur périmètre recoupe deux communautés de communes et pas trois. [...]

**Malgré ces avancées, au nom du principe de libre administration des collectivités, je ne voterai pas ce texte ».**